

TERMES DE REFERENCE pour un audit financier et comptable externe dans le cadre d'une subvention entre Protection International et le Ministère des Affaires Etrangères de l'Allemagne

1. Informations sur le projet

Titre du projet :	Protéger la participation et amplifier la voix des femmes qui construisent la paix en République démocratique du Congo
Période du projet :	1er novembre 2022 au 30 octobre 2024
Budget du projet de contrat :	995.024,60 Euro
Donateur :	Ministère des Affaires étrangères de l'Allemagne (MAEA)
Partenaire de mise en œuvre :	Protection International (PI)/ Solidarité Féminine pour la paix et le Développement Intégral (SOFEPADI)
Lieu du projet :	Goma, RDC
Monnaie de référence :	EUR
Descriptif :	<p>Le projet vise à accompagner et renforcer la reconnaissance collective des femmes défenseuses des droits humains (FDDH), de leurs réseaux, organisations et communautés dans leurs efforts en tant que catalyseurs de la paix et influenceuses de la résolution pacifique des conflits en RDC.</p> <p>Ce projet vise également d'autonomiser les FDDH et leurs collectifs pour gérer efficacement leur propre sécurité et protection, ainsi que d'amener les autorités publiques et les parties prenantes influentes à prendre des mesures pour le respect et la protection des FDDH et améliorer leur participation au processus décisionnel.</p>

2. Objectifs de la mission d'audit final

L'objectif de l'audit est de s'assurer que les fonds reçus du Ministère des Affaires Etrangères de l'Allemagne (MAEA) ont été utilisés conformément à l'accord contractuel (y compris ses objectifs déclarés) et aux réglementations nationales, et de vérifier si les systèmes financiers du projet sont conformes aux pratiques généralement acceptées.

3. Le champ d'application des travaux

Les services d'audit à fournir comprennent les aspects suivants :

- 3.1 L'audit sera effectué dans les locaux de Protection International situés à Goma, en RDC, où se trouve sa comptabilité, ainsi que dans les lieux où le projet susmentionné est mis en œuvre.
- 3.2 L'audit comprend la vérification de tous les documents financiers ou d'un échantillon pertinent, des processus ainsi que d'autres informations relatives au projet, conformément aux normes internationales. L'audit examine les systèmes de contrôle interne relatifs aux états financiers, la conformité avec les lois comptables nationales et les réglementations en matière d'emploi, ainsi que le respect de toutes les conditions contractuelles entre le partenaire du projet et Protection International.

4. Objectifs de la mission d'audit final

Spécifiquement, la mission d'audit à la fin du projet devra permettre de :

- Vérifier la complétude des dossiers (tableaux financiers, pièces justificatives, etc.) ;
- S'assurer de l'éligibilité des dépenses au regard des règles nationales;
- Contrôler que les dispositions incluses dans la convention de subvention avec MAEA sont respectées;
- Vérifier les diligences concernant la lutte anti blanchiment et la lutte contre le financement du terrorisme ainsi que le respect des normes sociales et environnementales définies dans la convention ;
- Vérifier, le cas échéant, la réalité de la mise en oeuvre du projet ;
- Vérifier la correspondance des enregistrements comptables avec les documents justificatifs détenus par le bénéficiaire et / ou les partenaires menant les opérations ;
- Vérifier la conformité de la nature des dépenses imputées au projet et de leur date de réalisation avec la convention de subvention (éligibilité des dépenses déclarées) ;
- Vérifier la cohérence entre l'utilisation ou l'objectif d'utilisation des financements et l'utilisation décrite dans la demande de subvention ;
- Vérifier le respect des lois locales et des procédures d'appel d'offres ;
- Vérifier l'absence de double financement.

Il sera dès lors demandé d'effectuer des visites particulières auprès du partenaire SOFEPADI. Les justificatifs des dépenses réalisées par SOFEPADI seront transmis à PI RDC par voie électronique afin d'être contrôlés en même temps que les siennes. Dans le cas où le cabinet d'expertise dispose également d'un bureau à Beni ou Goma, il peut proposer une analyse des dépenses de SOFEPADI sur place.

Il sera demandé de rédiger des rapports différenciés pour chacune des structures, qui seront annexés au rapport d'audit.

5. La période couverte par l'audit

La mission de l'audit portera sur les comptes du projet couvrant la période allant du 1er novembre 2022 au 30 octobre 2024

6. La période de réalisation de l'audit

L'audit externe devra être conduit dans les 2 mois qui suivent la fin du projet (donc obligatoirement avant fin décembre 2024), selon un calendrier établi dans l'offre technique de l'auditeur.

7. Budget de l'audit externe

Le budget maximum pour l'ensemble de cette mission est de 7 000 euros, qui inclut les per diem et les déplacements.

Il est demandé aux auditeurs de faire dans leur offre une proposition budgétaire détaillée et de préciser la répartition des jours de travail entre les 2 structures (PI RDC et SOFEPADI).

Le rôle de chaque membre de l'équipe et la répartition des jours devront également être précisés.

8. Le rapport d'audit

La langue du rapport est l'anglais, une version en français serait appréciée. La devise du rapport est à la fois la devise locale (USD) et la devise européenne (EUR). Le rapport écrit de l'auditeur doit être approuvé par toutes les parties contractantes.

Le rapport d'audit doit comporter :

- Détails sur la nature et l'étendue de l'audit, la période et le lieu de l'audit, les normes appliquées et les résultats
- Confirmation explicite des 5 points suivants (s'il y a des raisons de restreindre cette confirmation, les raisons doivent être données) :
 1. Les documents comptables ont été mis à disposition
 2. Le rapport financier comprend toutes les recettes et les dépenses corroborées par des pièces justificatives.
 3. Le plan de recettes/dépenses a été respecté
 4. La finalité des fonds a été respectée et les fonds ont été utilisés de manière économique et efficiente
 5. Les accords contractuels entre le bailleur de fonds et le bénéficiaire ont été respectés.
- Rapport financier audité avec analyse des écarts (en %) entre le budget et les dépenses par poste budgétaire.
- Aperçu des recettes et des dépenses conformément à la structure budgétaire approuvée (structure budgétaire : voir l'accord de projet).
- Liste d'inventaire actualisée des biens acquis dans le cadre du projet.
- Liste du personnel de l'organisation chargée de la mise en œuvre du projet, y compris une confirmation de la conformité des salaires avec les normes locales.
- À la fin de la période du projet, un rapport financier consolidé et vérifié comprenant une présentation de toutes les recettes et dépenses, une analyse des écarts entre le budget et les dépenses par poste budgétaire et tout solde restant pour l'ensemble de la période du projet doit être présenté.
- Une lettre de management reprenant les principales conclusions, les principaux écarts liés aux systèmes internes et écarts financiers (le montant des dépenses déclarées inéligibles le cas échéant) et les principales recommandations

9. Qualification de l'auditeur

Pour réaliser l'audit, l'auditeur doit remplir l'un des critères suivants :

- 9.1 L'auditeur et/ou le cabinet d'audit est membre d'une association ou d'une organisation nationale de comptables ou d'auditeurs, qui est elle-même membre de la Fédération internationale des comptables (International Federation of Accountants, IFAC).
- 9.2 L'auditeur et/ou le cabinet est membre d'un organisme ou d'une institution nationale de comptabilité ou d'audit. Bien que cette organisation ne soit pas membre de l'IFAC, l'auditeur s'engage à réaliser cette mission conformément aux normes et à l'éthique de l'IFAC énoncées dans les présents termes de référence.

Le fait que l'auditeur puisse fournir une expérience traçable en matière d'audit et de vérification des dépenses de projets du secteur non lucratif financés par des fonds publics ou des donateurs internationaux constituerait un avantage supplémentaire. Nous attendons de l'auditeur qu'il affecte à la mission un personnel adéquat possédant les qualifications professionnelles et l'expérience appropriées, y compris l'expérience de l'audit des comptes d'entités comparables à l'entité à contrôler en termes de taille et de complexité. Nous nous attendons à ce que la même équipe d'audit soit maintenue, y compris le responsable de l'audit et l'associé chargé de signer l'avis.

10. Calendrier pour les produits livrables

La planification du temps doit tenir compte des dates suivantes :

Produits à livrer	Dates
Présentation de l'offre	20/10/2024
Début de l'audit	01/12/2024
Présentation du projet de rapport d'audit (le projet de rapport doit être approuvé par le partenaire du projet et PI ; les réactions et les commentaires de PI et du partenaire du projet (SOFEPADI) doivent être pris en compte et insérés dans le rapport final).	10/01/2025
Présentation du rapport d'audit final	30/01/2025

11. Présentation des offres techniques et financières

Les candidats intéressés doivent soumettre leur offre en fournissant les informations suivantes :

- a. Présentation du cabinet d'audit, mentionnant les qualifications et l'expérience des auditeurs chargés de l'audit et l'expérience de l'audit des fonds du projet.
- b. Preuve de l'enregistrement en tant qu'expert-comptable ou comptable agréé (*voir également 9. Qualification de l'auditeur*)
- c. Adhésion à l'IFAC ou à une association nationale qui est elle-même enregistrée auprès de l'IFAC (enregistrement et licence annuelle)
- d. Confirmation des termes de référence, de la méthodologie et des *normes d'audit*
- e. Devis TTC et tous les frais à engager (y compris les frais de voyage)
- f. Devise du devis/de la commission d'audit à *préciser*
- g. Calendrier proposé

Sur la base de ces Termes de Référence, Protection International invite des Cabinets d'Audit internationaux à soumettre leur offre technique et financière, accompagnée des CV et des diplômes de l'équipe d'audit proposée. L'offre sera envoyée au plus tard le **20/10/2024** à minuit à l'adresse suivante : **procurement.gt@protectioninternational.org**

Une réponse sera adressée à l'ensemble des soumissionnaires fin octobre pour une signature du contrat avant le 15 novembre 2024.